PARU DANS

LE FIGARO partner

SYSTEMIS

Toutes les entreprises ont le droit à une cybersécurité de qualité

Fort de 11 ans d'expérience auprès des grandes entreprises de la Banque, de l'énergie ou des Télécoms, le groupe Systemis a mis au point une offre de cybersécurité pointue accessible aux PME et ETI.

ure player de la cybersécurité créé en 2009, le groupe Systemis a acquis une grande expérience de la gestion des risques et conformité des systèmes d'information, ou en matière de détection des incidents et attaques de sécurité. « Les retours de nos ingénieurs et experts accompagnant les grands groupes du CAC 40 nous offrent aujourd'hui une grande visibilité sur les risques, les typologies d'attaques ou les contre-mesures efficaces à mettre en œuvre, explique Cyril Magliano, fondateur et président de Systemis. Il nous a donc semblé qu'il était temps de rendre accessible les solutions qui sont en œuvre chez les grands comptes de la Banque ou de l'Energie aux PME et ETI, en travaillant avec nos partenaires français à la mise sur le marché d'une solution automatisée ».



Cyril Magliano, fondateur et président de Systemis

Les PME et ETI dans le viseur des cybercriminels

Car, la massification du recours au télétravail depuis le début de la crise sanitaire l'a souligné, les cyberattaques se multiplient et se professionnalisent. En fait, le travail en mobilité et à distance étend la surface d'exposition IT à protéger des entreprises.

Mais si les grandes entreprises avaient déployé des moyens conséquents avant la crise pour adopter des organisations agiles et des outils de sécurité intelligents, les PME et ETI restent elles plus démunies. D'ailleurs, « 60 % des victimes d'attaques, de malwares par exemple, sont des PME ou des ETI, rappelle Cyril Magliano. Le problème est que ces structures ont rarement conscience des risques. Elles peuvent pourtant perdre leur



outil de production car elles n'ont pas les moyens de supporter plusieurs centaines de milliers d'euros de perte ». Or le coût moyen pour une PME ou une ETI d'une cyberattaque - un ransomware par exemple - se situe entre 300 000 et 650 000 euros. Sans compter qu'en cas de perte de données personnelles, l'État peut exiger une amende correspondant à 4% du chiffre d'affaires dans le cadre d'un non-respect du RGPD.

Une solution ultra-ciblée et automatisée pour tous

Depuis la fin de l'année 2020, Systemis a donc créé un centre de cyberdéfense dédié aux PME et ETI. « Il comprend des services et solutions de qualité packagées pour à la fois répondre aux spécificités des clients mais aussi leur offrir un tarif compétitif, détaille Cyril Magliano. À partir des cas d'usage récurrents que l'on a pu observer depuis 11 ans, on a établi des typologies de scénarios nous permettant d'automatiser des réponses sans nécessiter beaucoup de ressources humaines. Car l'important, rappelons-le, c'est de réagir très vite en cas d'attaque, seul moyen d'en limiter les effets ».

Mais il ne s'agit pas de tout surveiller 24h sur 24. « L'offre que nous proposons se matérialise par une surveillance très ciblée, laquelle est déterminée après une réflexion avec l'entreprise sur ce qui est vraiment important et vital pour elle », précise le président de Systemis. Pour ce faire, le groupe utilise le seul SIEM souverain français, un logiciel permettant de superviser toutes les connections et les flux dans un système d'information, qu'ils soient internes ou externes.

Et si une attaque aboutit ou endommage l'intégrité du SI de l'entreprise, l'offre de Systemis comprend aussi un service d'investigations afin de recueillir des informations potentiellement opposables en cas de poursuite judiciaire. « Nous sommes même partenaires avec un cabinet d'avocats français, et experts déjà reconnus par les tribunaux », ajoute Cyril Magliano.

À travers la sensibilisation aux risques et l'innovation, le groupe Systemis est donc engagé pour que toutes les entreprises, petites ou grandes, ne succombent pas sous les coups des cybercriminels.



Tél. (0) 820 222 302 contact@systemis.eu www.systemis.eu